

La maîtrise d'usage : démocratie de conception et reconnaissance des capabilités citoyennes

Faire ensemble la ville, c'est recomposer les équipes de conception avec une intégration réelle des usagers dans le processus. Les expériences décrites ici en Rhône-Alpes permettent de voir à l'œuvre la reconnaissance des capabilités des citoyens, de leurs capacités d'agir, de prise en mains de leur devenir collectif.

Partons de l'expérience de l'homme qui construit sa demeure : il ne la pense pas et ne la réalise pas comme un produit. Elle est un fantastique travail d'agencements d'imaginaire, de mémoire, de traditions, de projections, de relations familiales et sociales, économiques, juridiques, industrielles, commerciales... et d'affects. Il œuvre à une trace qui participe à la transmission. Cette trace est aussi une empreinte où se composent et se condensent savoirs, savoir être et savoirs faire. L'auto constructeur ne fait pas que construire, d'ailleurs. Il fonde et bâtit en construisant. Il est à la fois Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre et Maître d'Usage. Et la réalisation est parfois l'œuvre de toute une vie.

La question reformulée pour un horizon utopique et étendue à la ville pourrait être : *Pouvons nous penser et agir autrement, collectivement pour que la ville soit une œuvre-processus partagée?*

Tentatives pour faire ensemble la ville, un désir d'« atelier démocratique »
Ma participation à deux « ateliers citoyens » particuliers constitue mon ancrage pratique pour examiner la question retenue. Ces ateliers sont :

- Un moment de la concertation organisée par la Ville de Grenoble pour l'aménagement de la friche industrielle « Bouchayer Vallet », (mars 2002/mai 2003)
- La co-construction du Comité Local Enfance Jeunesse (CLEJ), toujours à Grenoble. (septembre 2002/juin 2004)

Ce dernier cas ne sera qu'évoqué, en contre point. Son choix est une façon de manifester que l'ingénierie urbaine n'est pas l'affaire que d'aménageurs, architectes et paysagistes de l'environnement physique. Ou plutôt, je souligne qu'une approche globale de l'aménagement de la ville pourrait tenter de prendre en compte les trois écologies et leurs interactions dans une approche écosophique (Guattari) : écologie physique environnementale, écologie sociale, écologie cognitive/culturelle dans une perspective de développement durable.

Le contexte. La démocratie participative : « Canada Dry » et « crottoir démocratique »

Ma participation est à considérer comme une manifestation d'une association d'éducation populaire « Agora Peuple et Culture Dauphiné » affiliée au mouvement national Peuple et Culture. La période investie va du printemps 2002 à nos jours. À son début, elle est la mise en œuvre ou la relance d'éléments programmatiques du Conseil Municipal de Grenoble issu des élections de 2001. Le Maire est membre du PS, le Conseil est à majorité de gauche avec quatre composantes : socialiste (Parti Socialiste), communiste (PC), écologique (ADES – Verts et Alternatifs), citoyenne (GO Citoyenneté).

Nous considérerons le discours politique et la pratique dominantes concernant la démocratie participative comme un repoussoir antidémocratique paradoxal dangereux. Comme un gâchis honteux de potentialités, une démocratie participative « Canada Dry » que nous brocardons via la métaphore Commedia del Arte du « crottoir démocratique ». En bons techniciens de surface, on « relooke » la démocratie mais on ne s'attaque surtout pas à un travail de fond qui pour l'heure serait celui d'oser envisager la conduite de changements dans la gouvernance et le faire ensemble société. Un certain Raymond Barre parlait de la nécessité d'une révolution culturelle professionnelle des élus et techniciens-experts... et j'ajouterai, de nous-mêmes citoyens. Elle ne semble pas à l'ordre du jour ici. Mais qui sait? De çà, de là, cahin, caha! Ce travail de

surface nous amène « naturellement » à la métaphore qu'est la sur-farce du « crottoir démocratique » : « Pour le bien de la collectivité, nos élus assistés de techniciens compétents, dans l'exercice responsable de leurs fonctions respectives, ont conçu et réalisé des espaces spécifiques pour recueillir les déjections de nos amis les chiens. Chiens et citoyens sont priés de respecter l'espace public pour l'harmonie de notre vie commune. L'élimination des déchets est prise globalement en charge par la Ville ». « Pour le bien de la collectivité, nos élus assistés de techniciens compétents, dans l'exercice responsable de leurs fonctions respectives, ont conçu et réalisé des espaces et temps spécifiques pour recueillir les avis de nos concitoyens. Ceux-ci sont priés de respecter l'espace public de débat organisé par les seuls élus et techniciens afin d'assurer ensemble l'harmonie de notre vie commune. Le traitement des expressions est pris globalement en charge par la Ville. »

Un moment de la concertation pour l'aménagement de la friche industrielle « Bouchayer Viallet »¹

Le site Bouchayer Viallet s'étend à l'ouest de Grenoble sur environ 8 ha en bordure du Drac, face à la commune de Fontaine. Il est la dernière grande friche de Grenoble. Son histoire, liée à l'essor industriel de la ville, a marqué plusieurs générations de Grenoblois. Cette opportunité foncière, son emplacement peuvent donner lieu à des projets ambitieux entrant dans un projet de développement territorial intégré.

Depuis 1997, plusieurs acteurs se sont penchés sur la question de la réhabilitation de la friche, notamment le Centre Culturel Scientifique Technique

1 (mars 2002-mai 2003 durée de la participation d'AgoraPEC).

2 Association d'éducation populaire qui œuvre au développement de l'activité associative en particulier par l'accueil et l'accompagnement de jeunes porteurs de projets.

et Industriel, Cap Berriat², des squats d'artistes : le Brise Glace, le Mandrak, l'Union de Quartier Chorier-Berriat, de petites et moyennes entreprises (CEMOI, GEAI.), des élus et les services de la Ville.

Tout le monde parle de concertation et d'innovation pour la conception et réalisation du projet ainsi que dans sa conduite générale.

Engagement

En mars 2002, le Maire Adjoint à l'Urbanisme et Environnement, relance le travail sur la friche amorcé au précédent mandat. Il propose la création d'un groupe de réflexion à l'Union de Quartier Chorier-Berriat et à Cap Berriat. Cette association située à proximité du site puis sur le site lui-même, soutenait depuis plusieurs années les acteurs

du collectif « D'la balle » en recherche de lieux et locaux pour des projets « Cultures Urbaines ».

Une nouvelle réunion en Mairie est prévue le 30 Avril. Divers adjoints au Maire et techniciens doivent intervenir pour fournir des informations, orientations relatives à l'économie, au logement, à la culture, au développement culturel et scientifique. Il est demandé aux invités associatifs de préparer une note et un exposé sur le contenu et l'avancement de la construction de leurs propositions pour la requalification de la friche.

Tout naturellement, Cap Berriat par sa connaissance du milieu associatif intéressé par le devenir de la friche, envisage de faciliter l'entrée dans le groupe de réflexion de nombreux autres acteurs (dont Agora PEC). Une réunion est organisée afin d'examiner ensemble comment travailler dans le groupe de réflexion. Celle-ci débouche sur une prise de position commune pour le 30 avril.

Ses grandes caractéristiques sont les suivantes:

- Accueil favorable de l'approche globale envisagée pour le projet urbain complexe.
- Crainte que cette approche globale soit dominée par une méthodologie privilégiant une fois de plus le recueil et la juxtaposition des points de vue et des projets des divers acteurs sans installation d'un travail collectif pour une vision partagée et la construction de compositions avec entre autres, ces acteurs porteurs et impliqués.
- Souhait que l'expertise de l'« Usage » de la ville par les citoyens – l'expérience et les visions du devenir des citoyens – soit prise en compte et entre dans le travail de maillages entre les divers projets.
- Un système et une méthodologie de co-production dans le respect des légitimités et responsabilités de chacun sont à co-construire avec une charte de partenariat.
- Un nouveau mode de relations et organisation entre Maîtrise d'Ouvrage (politique), Maîtrise d'Œuvre (technique) et « Maîtrise d'Usage » (citoyenne) est avancé.

Le 30 avril 2002, la réunion du groupe de réflexion élargi se tient en Mairie. Premier élément important et inquiétant : seuls deux adjoints au Maire (non PS) sont présents ! Des informations sur le site sont données : ses vocations, le foncier, l'étude de composition urbaine, PIC URBAN. Sollicitation des interventions des participants et ouverture du débat.

Après lecture de notre proposition commune ci-dessus évoquée, nous tenterons d'avoir quelques réponses aussi bien de la part des élus que des techniciens en charge des dossiers. Sans grand succès. Rendez vous

est pris pour début juin. Des éléments méthodologiques pour la suite des travaux doivent être apportés par la Ville, la future réunion sera préparée en concertation avec les représentants des associations.

Bifurcation et répétition de pratiques

Cette réunion n'aura jamais lieu. Mieux, l'Adjoint à l'Urbanisme sera dessaisi du dossier de la friche Bouchayer Viallet au profit de l'Adjointe à l'Economie (PS). Raison « officielle », dans le Schéma Directeur et le POS la vocation du site est: « activités économiques et innovation ». Les raisons officielles sont multiples et beaucoup sans rapport immédiat avec le devenir de la friche. La concertation est invoquée par tous bien sûr mais est avant tout un boulet obligé pour exercice de style de marketing démocratique.

En juillet 2002, une nouvelle proposition d'organisation de la concertation est alors avancée par l'Adjointe à l'Economie. Constitution de cinq groupes de travail et fixation d'une échéance: fin 2003.

Avec/contre l'institué, stratégie et tactique paradoxales citoyennes

Ayant à cœur les potentialités de développement se révélant autour du projet et soucieux du danger social³ et politique de ces « situations d'éducation populaire et citoyenne » promues par certains élus et techniciens, nous avons malgré tout persisté et tenté quelques déplacements du cadre habituel de la concertation.

En particulier dans des mouvement « avec/contre » l'institué du pouvoir politique et technique. Pour ce faire, dans la mesure de nos moyens, nous avons conjugué notre participation dans le dispositif « Mairie » de la concertation avec des dispositifs, événements organisés de façon *autonome* par le tissu associatif, citoyen.

Diverses associations et citoyens ont mis sur pied deux événements. L'un sur le site lui-même en organisant une ManiFest'iv Bouchayer Viallet le 7 décembre 2002, l'autre en construisant des tables rondes sur le thème « Friches et gouvernance » le 19 février 2003, à la Cité des Territoires avec le soutien de l'Institut de Géographie Alpine.

7 décembre 2002 : La Manifest'iv à Bouchayer Viallet

Les objectifs de la Manifest'iv étaient:

- de sensibiliser, intéresser plus d'habitants de notre agglomération aux enjeux que porte en lui le devenir d'un espace rare de 8 à 10 ha, la friche « Bouchayer Viallet » et son environnement proche (quartier Berriat, autoroute, rives du Drac, porte de Grenoble, Fontaine);
- de solliciter les points de vue et représenta-

³ N'oublions pas les discours des mêmes dans la « périπέ- tie » du 21 avril 2002!

tions sur les enjeux – économiques, sociaux, culturels, environnementaux. Nous recherchions donc la mise en vue et la mise en présence d'acteurs-auteurs et un début de mise en travail de leurs représentations pour la transformation d'une partie de l'agglomération.

Aussi avons-nous organisé des visites du site, construit une banque de questions avec François Deck artiste travaillant depuis longtemps sur les formes de débat et l'esthétique de la décision. Le tout avec musique, chansons et vin chaud bienvenus par un temps de froidure hivernale en des lieux pas très hospitaliers.

La banque de questions s'est constituée en sollicitant les représentations de chacun sur cinq grands thèmes « friche », « mixité », « innovation », « construire la ville ensemble » et « projet personnel et désir de ville ».

19 février 2003 : « Friche et gouvernance urbaine »

Un après midi pour un dialogue sur la participation des habitants à la réutilisation des friches organisé par P3D, Cap Berriat, Agora PEC et l'Institut de Géographie Alpine.

Deux tables rondes ont été organisées rassemblant nombre d'acteurs impliqués dans cette action: élus de la Ville de Grenoble et de Fontaine, chercheurs (Institut d'Urbanisme de Grenoble et Institut de Géographie Alpine), organismes de conseil (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise), collectivité intercommunale (Métro), acteurs économiques (CGPME), utilisateurs des friches...

Ces tables rondes avaient pour thèmes: « Le citoyen et la relation friche/gouvernance urbaines » et « Bouchayer-Viallet: un enjeu d'agglomération ».

Cette dernière action citoyenne, autonome avait pour objectifs:

- Sortir du site, du quartier et du ghetto associatif dans lesquels élus et techniciens nous cantonnent.
- Inscrire un geste citoyen à propos d'aménagement de la ville dans un espace symbolique autre, public et identifié comme pôle de compétences: la Cité des Territoires où se trouvent l'Institut de Géographie Alpine et l'Institut d'Urbanisme.
- Contribuer à la construction d'une scène publique plus large.
- Rechercher des alliances avec des acteurs non directement inféodés au tandem « Elu-expert municipal ».

Nous avons toujours mis en avant que l'aménagement de Bouchayer Viallet était celui d'une partie dans un ensemble. Qu'il devait faire l'objet d'une approche globale dans un environnement physique, social, culturel de la Ville, de l'Agglomération. Les aménageurs en convenaient mais de là à créer les conditions de ce chantier !

Les tables rondes –de par leurs participants– le public et les échanges furent de fait une démonstration de potentiels non sollicités pour élargir les possibles. Les élus se sont félicités de ce temps de «concertation». Il fallut leur rappeler tout de même que ce n'était malheureusement pas à leur initiative et sans leur aide. Les propositions qui leur furent faites sont restées sans suite.

Pendant ce temps, des réunions de concertation-groupes de travail continuent à se tenir et le 12 mai 2003 nous sommes informés qu'une mission est mise en place par la Ville pour «élaborer un programme de définition des contenus et des aménagements du site Bouchayer Viallet qui puisse être validé par la majorité municipale en décembre 2003. Ce projet aura préalablement fait l'objet de concertation avec les acteurs du quartier, de la ville et des communes de l'agglomération concernées, afin de recueillir le consensus le plus large possible et de proposer une programmation dont le contenu ait déjà été approprié par les riverains et acteurs concernés». Une équipe a été constituée avec un cabinet d'architectes et une société commerciale comme mandataire «proposant une gamme complète de prestations pour la prise en compte de l'usage dans le développement de projets innovants.» et dont «les outils proviennent soit du champ du marketing, de la sociologie de l'usage, du design, de la qualité, de l'économie, de la psychologie.» (extraits sur site Web).

Ainsi un quatrième type d'acteur est introduit par le pouvoir politique dans la triangulation «élus/techniciens municipaux/citoyens». Nous assistons là à la figure classique de l'introduction de l'expert supplétif. Les jeux de défiance pour que rien ne change se sont multipliés. Lors de la réunion de présentation de cette mission et de ses acteurs, nous avons posé les questions simples demandant qui avait construit la commande, comment avait été choisi l'équipe, quel était le devis de leur proposition etc. Pas de réponse ! Enfin quand fut demandé au responsable de la mission s'il envisageait d'installer autre chose que des échanges d'informations et autres consultations, il fut répondu que non. Sur ce, Agora PEC s'est retiré de la «concertation».

Contrepoint : l'atelier de la co-construction du Comité Local Enfance Jeunesse (CLEJ)

Durant la même période, dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et du socioculturel, s'est amorcée une autre concertation impulsée par l'Adjoint au Maire chargé du développement culturel solidaire, culture scientifique, technique et industrielle. Celui-ci a institué un processus participatif qui tente une possible

conduite de changement des représentations, relations, systèmes organisationnels du système global d'acteurs (politiques, techniciens municipaux, services d'État, université, associations, fédérations d'éducation populaire...). Agora PEC a avancé des propositions du même ordre que celles contenues dans la position commune adoptée le 30 avril 2002 par les associations investies dans la requalification de la friche Bouchayer Viallet.

En particulier «la co-construction d'une vision partagée (du passé, du présent, du futur) :

- d'un contexte et de ses enjeux sociétaux;
- d'un état de l'éducation populaire face à ces enjeux sociétaux.

Cette vision partagée ne veut pas dire vision uniforme mais au contraire reconnaissance de la diversité des points de vue.

Le projet de co-construction avancé envisage une transformation de nos cultures et pratiques en apprenant ensemble, «chemin faisant», à agir en considérant comme ressources:

- L'autonomie des acteurs;
- L'hétérogénéité des acteurs, places, cultures, fonctions, actions;
- La nécessité de nous relier, de constituer une intelligence collective, pour relever les défis sociétaux auxquels nous sommes confrontés –partenariats, contractualisations, travail collaboratif, coordination, recherche de synergies, production en réseau... etc.;
- La nécessité de la transformation de la gouvernance pour des avancées de la démocratie participative –travailler autrement entre élus, techniciens/experts et citoyens-habitants-usagers.»

(Note Agora PEC, 21 décembre 2002)

La coconstruction d'une plateforme d'intermédiations avec établissement d'une charte est proposée pour amorcer et viser à rendre pérenne l'organisation d'une intelligence collective, la visibilité et le développement d'un «système local d'éducation populaire».

Le 23 février 2004, le Conseil Municipal est saisi de la proposition de création du Conseil Local de l'Enfance et de la Jeunesse (CLEJ). Elle est acceptée à l'unanimité.

Le CLEJ est installé le 18 juin 2004 après la constitution des trois collèges: mouvement associatif, pouvoirs publics, personnalités ressources. La charte établie permet une composition avec/contre entre le milieu associatif, les personnels politique et technique municipaux. Des moyens municipaux sont dégagés pour installer des chantiers de construction de problèmes et élaboration de scénarii de résolution de ces problèmes. Nous sommes en présence d'un espace nouveau qui peut autoriser des pratiques de conception citoyenne. Il peut devenir

un outil d'aide à la décision politique. Le CLEJ aura un système d'information autonome dont il assurera le pilotage et il pourra prendre des initiatives de débats publics. À suivre !

Conclusion : la reconnaissance des capacités

Le défi de la gouvernance aujourd'hui serait de trouver les modes de gestion de la communauté qui « concilient au mieux la double nécessité de l'unité et de la diversité et qui répondent au mieux à la double aspiration des êtres humains d'un côté à faire société, à s'unir à d'autres, à inscrire leur propre et éphémère histoire dans un souffle plus vaste et, de l'autre, à être reconnus pour eux-mêmes et respectés dans leur irréductible différence. »⁴

Ce défi pointe la question complexe de la reconnaissance des citoyens par les personnels du politique et de l'expertise. Ce que nous avons relaté à propos de la friche Bouchayer Viallet met en vue, une fois de plus, combien leur est difficile à la fois de faire profession de foi pour une démocratie participative et de pratiquer sa négation. Le symptôme de la participation « Canada dry » reflète selon les acteurs cynisme, mépris et/ou peur. Peur de ne pas savoir faire « comme d'habitude », de s'aventurer dans la sollicitation de compétences, de potentialités citoyennes et de ne plus avoir la « maîtrise » du processus enclenché. La plupart perçoivent plus ou moins clairement la nécessité d'un changement mais les résistances au changement sont les plus fortes.

Il y a néanmoins des pistes de « sortie par le haut » déjà explorées. Le dernier ouvrage de Paul Ricœur « Parcours de la reconnaissance »⁵ est à ce sujet particulièrement riche et stimulant. Dans son exploration de la polysémie du mot « reconnaissance », il se réfère en particulier au prix Nobel d'économie de 1998, Amartya Sen pour lui emprunter le concept de « capacités » mis en couple avec celui de « droits ».

« La marque propre de Sen en tant qu'économiste est d'avoir associé l'idée de liberté à celle de choix de vie d'une part, à celle de responsabilité collective d'autre part. Pour faire entendre cette rare conjonction, l'auteur se réfère volontiers à la distinction fameuse que la philosophe I. Berlin fait entre « liberté négative » et « liberté positive ». Prise au sens négatif, la liberté consiste dans l'absence d'entraves qu'un autre individu et principalement l'État peuvent imposer à un individu : c'est à la liberté prise en ce sens que se rattachent les droits civiques (d'opinion, de réunion, de

propriété, etc.); c'est dans son prolongement que se situe le courant « libertarien ». Considérée en termes positifs, la liberté représente tout ce qu'une personne, toutes choses prises en

⁴ « L'État au cœur » Pierre Calame et André Talmant.

⁵ Éditions Stock, 2004.

compte, est capable ou incapable d'accomplir. Même si cette liberté suppose la précédente, elle y ajoute la capacité pour une personne de mener la vie qu'elle choisit. Les droits que l'économie politique doit, selon Sen, incorporer à la motivation de l'action économique deviennent ainsi des composantes de l'idée de « capacités ». (p. 211)

La problématique théorique de Sen est celle de l'évaluation sociale de la capacité d'agir, de l'*agency*.

« À l'opposé de la tradition utilitariste qui fonde cette évaluation sur les résultats accomplis, eux-mêmes réduits à l'utilité, c'est sur la liberté d'accomplir, prolongement de la liberté positive, que Sen fait reposer l'évaluation sociale, par exemple celle des politiques concurrentes. C'est ainsi que la liberté individuelle, comprise comme choix de vie, devient une responsabilité sociale. » (p. 213)

« La révolution conceptuelle introduite avec le couple « droits » et « capacités » ne se comprend que si l'on oppose à l'évaluation de l'action en termes d'utilité et de bien être. C'est comme capacité réelle de choix de vie que la capacité est promue au rang de critère pour évaluer la justice sociale. » (p. 214)

Vers une « démocratie de conception » ?

L'ouvrage de Ricœur est venu éclairer et conforter l'intuition et proposition avancée dans les deux ateliers démocratiques dont il est fait état ici. Ce que j'appelais la coconstruction de plateformes d'intermédiations entre élus/experts techniciens et citoyens et qui visait l'installation de scènes de travail et conventions de partenariat entre ces acteurs.

Cette proposition était née de la conjonction des propos de Calame et Talmant avec ceux de Castoriadis qui distingue :

- « Ce que les Grecs auraient appelé oikos, c'est-à-dire la "maison", la famille, la vie privée;
- L'agora, l'endroit public-privé où les individus se rencontrent, où ils discutent, où ils échangent, où ils forment des associations ou des entreprises, où l'on donne des représentations de théâtre, privées ou subventionnées, peu importe. C'est ce qu'on appelle, depuis le xviii^e siècle, d'un terme qui prête à confusion, la société civile, confusion qui s'est encore accrue ces derniers temps.
- L'ecclésiastion, le lieu public-public, le pouvoir, le lieu où s'exerce, où existe, où est déposé le pouvoir politique. »

Et il ajoute :

« La relation entre ces trois sphères ne doit pas être établie de façon fixe et rigide, elle doit être souple, articulée. D'un autre côté, ces trois sphères ne peuvent pas être radicalement séparées... Il doit y avoir dans

ce domaine une espèce de jeu entre le pouvoir public et l'agora, c'est-à-dire la communauté.»⁶

« Ce n'est que dans un régime vraiment démocratique qu'on peut essayer d'établir une articulation correcte entre ces trois sphères, préservant au maximum la liberté privée, préservant aussi au maximum la liberté de l'agora, c'est-à-dire des activités publiques communes des individus, et qui fasse participer tout le monde au pouvoir public. »

Ce qui était au départ un souci de réduire la farce participative – le canada dry et le crottoir démocratique– et la négation de la richesse de l'expérience et des aspirations des citoyens, s'est transformé dans le cas du CLEJ, en l'advenue « poïétique » d'une forme, d'une place et d'une fonction imprévues. Ceci est encore balbutiant. L'épreuve de la pratique nous révélera la pertinence, la viabilité ou la non recevabilité de ce qui s'est coconstruit.

Il s'agit bien d'une instance de travail, définie, organisée, légitimée politiquement et ayant des moyens pour devenir pérenne. Selon les domaines et problèmes à travailler, cette instance peut solliciter les citoyens se sentant concernés, désireux de s'impliquer. Il y a peut être une installation des prémisses du droit de capabilité. Cela autoriserait potentiellement une intelligence collaborative entre citoyens, élus et techniciens-experts acceptant de s'engager dans une coévolution de leurs pratiques réciproques.

Cette instance de gouvernance est fondamentalement une instance d'aide à la décision politique. Ceci autorise la non recherche de consensus, la diversité de déconstruction/re construction des problèmes et partant la production de scénarii multiples. Il y a élargissement du choix politique dans et par la mobilisation de la diversité et hétérogénéité des expériences, aspirations et intelligences citoyennes impliquées.

Nous concevons la conjonction de l'installation du CLEJ et de pareils dispositifs participatifs dans des études-actions comme une expérimentation d'une forme de démocratie de conception. Les légitimités, responsabilités des élus et experts municipaux ne sont en rien niées. Au contraire ! Il n'y a qu'un (!) déplacement de regards, de modes de

penser et faire pour élargir la mobilisation des capacités, des potentiels citoyens. Dans une société où nous sommes confrontés chaque jour au complexe, au précaire, à l'incertain cette geste nous paraît nécessaire. Saurons nous la faire vivre ? À suivre.

■ « De l'autonomie en politique. L'individu privatisé », in <http://www.monde-diplomatique.fr/1998/02/CASTORIA-DIS/10046.html>, février 1998, p. 23.

Anne Coppel

Un panel citoyen sur les usages de la drogue (quartier de Stalingrad à Paris)

Sortir des représentations collectives antagonistes sur la drogue et des conflits interpersonnels à l'échelle d'un quartier est possible. Si l'on pratique le débat démocratique, avec l'appui d'une méthodologie rigoureuse issue de l'expérience des conférences de consensus. Mais est-ce suffisant pour pratiquer enfin une forme d'empowerment de quartier lorsque les moyens budgétaires et d'insertion restent absents ?

« **H**alte au trafic du crack ! », « les dealers dehors ! », « la police doit faire son travail ! ». Ce tract du collectif anti-crack appelait les habitants à manifester ce mardi 18 septembre 2001 « et tous les mardis soir jusqu'à la disparition du trafic de crack » place Stalingrad à Paris. Bien sûr le trafic de crack n'a pas entièrement disparu de la place Stalingrad mais la présence policière, avec BAC et CRSS, a été renforcée. Le trafic de crack y est aujourd'hui presque invisible – au contraire des quartiers avoisinants de la Goutte d'Or ou de la Chapelle. Aussi le collectif anti-crack,

■ Anne Coppel, sociologue. Auteur de « Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques », La Découverte, 2002.